

**MAIRIE
DE
COMBON**

DÉCISION DU MAIRE

N° 2025/007

**Objet : Commande d'une prestation de restauration partielle de la couverture de l'église
Notre-Dame**

Monsieur le maire de la commune de Combon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2025/15 du 15 avril 2025 relative aux travaux de rénovation partielle de la couverture de l'église ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/36 du 30 octobre 2020 donnant délégation à Monsieur le maire pour notamment « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Vu le devis n° D-250170 de l'EURL LEBAILLY COUVERTURE en date du 30/03/2025, pour un montant de 5 292,00 € TTC (4 810,91 € HT) ;

Considérant qu'il est nécessaire de restaurer partiellement la couverture de l'église Notre-Dame de Combon afin de préserver le patrimoine communal ;

DÉCIDE

Article 1 – Le devis n° D-250170 de l'EURL LEBAILLY COUVERTURE en date du 30/03/2025, pour un montant de 5 292,00 € TTC (4 810,91 € HT) est signé le 22/04/2025.

Article 2 – La somme correspondant à cette dépense sera imputée en section d'investissement, au chapitre 21 (immobilisations corporelles).

Article 3 – La présente décision :

- Sera transmise à la préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité.
- Peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le maire de Combon et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité en vertu de l'article R421-1 du Code de Justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76 000 Rouen par courrier ou sur le site télérécourse citoyens (www.telerecours.fr).

Fait à Combon, le 22/04/2025.

Le maire de Combon,

Rémy LCAVELIER-DÉSÉTANGS

Publié le : 22 AVR. 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Remy LCAVELIER-DÉSÉTANGS', is written over a horizontal line.

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 027-212701643-20250422-2025_11_007-AU



Devis n° D-250170 du 30/03/2025

Chantier : - COMBON

Travaux : Travaux de couverture sur l'Église

Mairie de Combon
17 rue de la mairie

27170 COMBON

N°	Désignation	Qté	U	PUHT	Montant H.T	TVA
1	Fourniture et réalisation de la révision de couverture Remise en place des tuiles mécaniques Remise en place des ardoises manquantes, environ 80 ardoises Remise en place des tuiles de pays, environ 50 tuiles	1,0	U	1010,00	1010,00	10,00
2	Démontage de la rive en tuiles mécaniques, fourniture remplacement du chevron de rive, remise en place des tuiles	9,1	ml	90,15	820,37	10,00
3	Fourniture et pose d'un habillage en zinc sur le chevron de rive, pose d'une bande porte solin en zinc, réalisation du solin en ciment	9,1	ml	69,45	632,00	10,00
4	Fourniture et réalisation de la révision du clocher en ardoise	1,0	U	347,62	347,62	10,00
5	Fourniture et pulvérisation d'un traitement anti-mousse et hydrofuge Dalep 2100	388,0	m²	2,50	970,00	10,00
6	Location d'une nacelle de 40m	1,0	U	1030,92	1030,92	10,00

Le client certifie par la signature du présent devis que les travaux décrits ici seront effectués dans des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, ne répondent pas aux conditions d'exclusion prévues par les textes, sont affectés ou destinés à être affectés à l'habitation à l'issue des travaux et portent sur des travaux éligibles à l'application du taux réduit de la TVA au sens de l'article 278-0 et suivants du CGI, et notamment ne concourent pas à la production d'un immeuble neuf, ni à augmenter de plus de 10% la surface de plancher des locaux existants.

Il annule et remplace l'attestation de TVA selon l'article 278-0 bis A du CGI modifié par l'article 10 undecies du Budget 2025.

Validité du devis : **30/04/2025**

Mode de règlement : Règlement par chèque

Conditions de règlement :

- 30.00% à la signature, soit 1587.6 EUR TTC

Délai de règlement : Règlement comptant

Règlement par mandat administratif sur présentation de facture

Signature Entreprise

Devis (EUR)

Total H.T	4 810,91
TVA	481,09
Total T.T.C	5 292,00

% TVA	Base	Total TVA
10,00	4 810,91	481,09

Devis n° D-250170

LEBAILLY COUVERTURE

IBAN: FR76 1830 6002 2236 1365 5102 113

BIC: AGRIFRPP883

Signature précédée de la mention "lu et approuvé".

lu et approuvé

le 22 AVR. 2025

Le Maire
M. LECAVELIER-DESÉTANGS
Mairie de Combon



Garantie Décennale CAMCA ASSURANCE Contrat N° 2201BTPA2400414